

Le 16 juillet 2017

Objet : La politique française de l'énergie et de l'environnement

Madame la députée, monsieur le député,

Vous allez être appelés à participer à la prise de décisions qui vont engager le pays pour beaucoup plus que le temps de la mandature.

75% d'entre vous sont de nouveaux élus et vont donc aborder le débat parlementaire avec des yeux neufs.

Quatre objectifs font aujourd'hui consensus : protection de l'environnement (notamment lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre), maîtrise des technologies et des coûts, sécurité des approvisionnements, et sûreté des installations. Mais il reste beaucoup à faire pour décider du chemin permettant de se rapprocher de ces objectifs.

Les sujets à examiner sont nombreux. Nous avons voulu attirer l'attention sur une dizaine d'entre eux à travers des questions qui portent principalement sur l'électricité. Elles nous ont paru d'autant plus pertinentes que le gouvernement ne comprend ni ministre de l'énergie, ni ministre de l'industrie.

Ce à quoi il faut ajouter cet autre élément essentiel du contexte qu'est le droit de la concurrence, un des rares domaines qui soit de la compétence exclusive de la Commission européenne – et qui, comme on peut le voir tous les jours, ne fonctionne que par dérogations : tous les investissements en matière de production d'énergie électrique sont - d'une façon ou d'une autre - soutenus par les gouvernements (subventions, crédit d'impôt ou inversement, taxes, etc.), tandis que la logique de la concurrence eût voulu qu'ils fussent guidés par le marché.

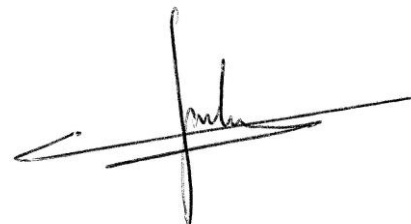
Les dix questions qui vous sont proposées ici ont été rédigées par Sauvons le Climat (SLC), une association regroupant de nombreux experts du climat, mais aussi de l'énergie, dont la contribution majeure aux émissions des gaz à effet de serre offre un potentiel de réduction massive et rapide sous certaines conditions; nous nous attachons à apporter une contribution neutre, scientifique, bénévole, loin des postures idéologiques, au débat sur la transition énergétique.

Vous trouverez sur notre site « www.sauvonsleclimat.org » les études justifiant l'importance des questions.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et nous tenons à votre disposition pour approfondir les sujets qui vous concerneront le plus.

Avec toute notre considération.

Le président Claude JEANDRON



Pour toute correspondance par mail : secretaire@sauvonsleclimat.org

Dix questions

Question n°1

Comment s'informer ?

Comment s'y retrouver face à la déferlante d'informations qui, venant de tous bords, nous assaillent en permanence ? Le secteur de l'énergie est un lieu d'innovations, chacune plus séduisante que les autres et des sommes considérables – et qui ne cessent de croître - sont dépensées, trop souvent sans une réflexion suffisante sur leur contribution à l'intérêt général. Des subventions importantes étant proposées, les opportunistes sont nombreux à s'intéresser aux marchés ainsi créés.

Voici quelques sources d'information que nous considérons comme objectives :

- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
- L'OPECST – Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, qui, comme son nom l'indique est géré par les parlementaires à qui il appartient de poser de bonnes questions.
- La Cour des Comptes, France Stratégie, les Académies des sciences et technologies dont les avis sont trop souvent ignorés par les pouvoirs publics.
- « Connaissance des énergies » qui met sur son site des fiches d'information fort utiles.
- Et bien d'autres encore, y compris « Sauvons le climat ».

Question n°2

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), conformément aux engagements pris à la COP 21 ?

Nous saluons les engagements du président Macron qui a confirmé la politique de la France de réduction des GES. Mais il y a encore du chemin à faire.

Comment en effet réduire fortement le recours aux combustibles fossiles :

- dans l'habitat, sachant que les normes actuelles favorisent anormalement le gaz naturel ?
- dans les transports, notamment avec les véhicules électriques ?
- à plus long terme pour assurer l'alimentation électrique par toute météo, c'est-à-dire pour pallier les périodes sans vent ni soleil, fonction actuellement assurée par le nucléaire et l'hydraulique ?

C'est le moment d'insister sur le fait que la France a la chance de produire une énergie électrique qui est déjà largement décarbonée (92gr CO₂/kWh en France contre 505 en Allemagne en 2014).

Question n°3

Quels coûts pour la transition énergétique ?

Comme l'a fait justement remarquer le Président, le coût du **nouveau** nucléaire comporte maintes incertitudes. Quant au coût du nucléaire existant, il y a peu de domaines industriels qui n'aient fait l'objet d'autant de rapports publics très précis sur les coûts futurs (déchets et démantèlement) et leur financement ; il suffit de s'y reporter.

Mais, qu'en est-il des énergies renouvelables intermittentes (ENRi) ? Ce qui conduit, pour commencer, à se demander comment calculer ce coût pour **le système électrique** (donc en ajoutant au coût direct des investissements les « externalités négatives » ou coûts indirects).

- Le coût de l'obligation d'achat- ou de son substitut, le complément de rémunération - et des investissements en éoliennes et en panneaux solaires.
- Le maintien en état de fonctionnement de moyens de production permettant de suppléer à l'intermittence (périodes d'absence totale de vent et de soleil). C'est le « back-up » ou secours évoqué plus haut.
- Les nouveaux défis que doivent relever les gestionnaires de réseaux pour en maintenir la stabilité.. On sait déjà que les difficultés croissent plus vite que le pourcentage d' ENRi injecté dans les réseaux.

- La perte de valeur des opérateurs historiques, qui n'est certes pas un coût à proprement parler mais vient diminuer la valeur du patrimoine de EDF, donc en grande partie de l'Etat.
- Les atteintes à la qualité des paysages et aux patrimoines immobiliers et historiques.

Quant à la création d'emplois, souvent avancée comme une externalité positive des ENRs, elle doit être considérée avec la plus grande prudence : les emplois créés pour la fabrication le sont largement à l'étranger (Chine notamment) ; ceux liés à la pose sont temporaires ; restent comme pérennes les seuls emplois liés à l'entretien, une faible fraction du total.

A notre connaissance, cette problématique n'a pas été traitée pendant la précédente mandature, ni même pendant la période électorale. Peut-être est-ce parce que la contribution des sources intermittentes était *dans l'épaisseur du trait* ; mais elle est en train d'en sortir ! C'est dès maintenant qu'il faut réagir et, pour commencer, s'informer. Si on tarde trop, le nombre de bénéficiaires de la manne distribuée par les pouvoirs publics sera tel qu'il sera impossible de revenir en arrière.

Pourquoi pas, là aussi, un peu de transparence ?

Question n°4.

Pourquoi le passage de 75 à 50 % de la part d'énergie nucléaire dans le mix électrique et la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim ?

Avant de se lancer dans une grande entreprise – et le passage de 75 à 50% en est une – tout entrepreneur se doit d'expliquer le pourquoi de sa décision et le comment de sa mise en œuvre.

L'accord PS-EELV de février 2011 est, jusqu'ici, la seule « raison » d'une telle disposition.

Alors, quelles peuvent être les affirmations mises en avant par les avocats d'une telle décision et qui chacune mériterait un débat approfondi ?

- « Ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier ».
- « Ne pas exposer la population au risque d'un accident nucléaire ».
- « Ne pas obérer la santé des générations futures en leur laissant des déchets qu'on ne sait pas traiter »
- « Développer massivement Les ENRis qui ont atteint la parité réseau avec le nucléaire » (voir ci-dessous).
- « Répondre à une opinion publique qui, dans sa majorité, reste favorable au nucléaire ».

La question est d'autant plus complexe qu'elle doit être examinée dans un contexte européen et dans une optique de long terme. Demain, c'est-à-dire vers 2025, le mix français comprendra de l'ordre de 15% d'ENRis, soit le pourcentage atteint actuellement par une Allemagne qui devrait alors atteindre les 30%.

Le parc nucléaire français ne risque-t-il pas de devenir une simple variable d'ajustement financée comme une *essential facility* à l'instar des réseaux, sonnante ainsi le glas d'une industrie nucléaire compétitive au niveau international ? Et probablement de conduire à une extinction du nucléaire comme le veulent les avocats du : « *la solution n'est pas le nucléaire* ».

Peut-on au contraire s'attendre à ce que le nucléaire français gagne des parts de marché à l'exportation ? La réponse dépend notamment de l'instauration ou non d'un prix du carbone sur le continent européen.

Pourquoi fermer Fessenheim, alors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assure que sa sûreté est satisfaisante et qu'elle produit de l'électricité à un coût largement compétitif et contribue à diminuer le déficit de la balance commerciale ?

Question n°5

Comment éviter les expressions génératrices de malentendus ?

La **complémentarité nucléaire – sources intermittentes**. Les ENRis ont besoin de cohabiter avec des sources pilotables – donc en France de nucléaire – tandis que le nucléaire n'a pas besoin des ENRis. Parler de complémentarité laisse entendre que l'évaluation du besoin de la France en ENRis ne se pose pas. Pourtant la question de savoir quel peut être l'intérêt de dépenser des fortunes pour remplacer du nucléaire non émetteur de CO2 par des sources non pilotables, même si celles-ci n'émettent pas de CO2 est loin d'être triviale !...

La **parité réseau** qui entretient la confusion entre le kWh disponible quand il y a du vent ou du soleil et le kWh disponible quand le consommateur en a besoin. C'est ce qui conduit promoteurs et journalistes à faire un lien direct entre la mise en service d'une ferme éolienne ou solaire et le nombre de ménages qui vont pouvoir être ainsi alimentés par de l'énergie renouvelable. Ils ne le seront pourtant qu'en moyenne, pas à chaque instant où ils en auront besoin...

Question n°6 Sur quelle évolution de la consommation d'électricité convient-il de baser la programmation des investissements ?

La perspective d'évolution de la consommation d'électricité est un paramètre essentiel de toute programmation des investissements dans le secteur électrique.

Cette consommation stagne depuis quelques années, en partie grâce aux efforts entrepris pour économiser l'énergie mais aussi pour une raison dont on espère qu'elle est conjoncturelle, le déclin de l'industrie.

Elle l'est aussi du fait d'une réglementation qui bride indûment certains usages de l'électricité, notamment le chauffage des bâtiments, cela – quel paradoxe ! - au profit d'une énergie carbonée, le gaz.

D'un autre côté on assiste à l'émergence de besoins nouveaux : économie numérique, véhicules électriques etc.

Face aux avocats de la décroissance forte de la consommation d'électricité, la prudence ne commande-t-elle pas de s'attendre à un maintien de la demande à son niveau actuel, voire à sa croissance ? Ce qui doit guider la politique, c'est la réduction drastique de la consommation **d'énergies fossiles**.

Question n° 7 : Quel avenir pour le mécanisme de capacité ?

L'objectif est ici de sécuriser l'approvisionnement électrique. Un objectif d'autant plus pertinent qu'on ne saurait compter sur les effets de la concurrence.

C'est ce qui a conduit à créer un mécanisme de capacité, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017. Les fournisseurs doivent prouver qu'ils sont capables de couvrir la consommation de leurs clients. Pour ce faire, ils peuvent acquérir auprès d'exploitants de capacité de production ou d'effacement des *certificats de capacité*.

Un mécanisme complexe, sous surveillance d'une Commission Européenne qui d'ailleurs ne voit pas d'un bon œil ce qu'elle considère comme difficilement compatible avec la concurrence.

Quel surcoût pour le consommateur ? Il est encore un peu tôt pour répondre à cette question mais c'est dès maintenant qu'il faut se la poser.

Question n°8 : quelle orientation donner aux interventions de l'Etat ?

C'est le cas pour la recherche développement.

Le risque est aujourd'hui de prendre des décisions engageant le long terme, *comme si* les technologies qui en sont encore au niveau du laboratoire – pour en démontrer la faisabilité - ou du développement - pour élaborer des business modèles de nature à susciter l'investissement privé - étaient sur le point d'atteindre le stade où elles pourraient être déployées à une échelle correspondant aux besoins. On peut citer par exemple le stockage de l'électricité sous forme de gaz (H2 ou CH4), la capture et séquestration du carbone.

Mais c'est aussi le cas des subventions accordées à telle ou telle forme d'énergie, notamment aux ENR dont leurs promoteurs eux-mêmes ne cessent de proclamer la maturité ou la parité réseau.

Question n° 9 :

Où en sont les tribulations du prix du carbone ?

La quasi-unanimité des experts partage l'opinion selon laquelle la meilleure façon d'inciter à la production d'énergies décarbonées est de mettre un prix au carbone émis. On admet généralement qu'il faudrait que ce prix atteigne rapidement (et partout en Europe au moins) 30 € la tonne pour conduire à l'abandon du charbon comme combustible, que ce soit en utilisant les mécanismes de marché, ou en imposant une taxe. Les mesures à prendre n'ont de sens qu'au niveau mondial, à tout le moins européen.

Où en est-on ?

- L'ETS – Emission Trading System – marché d'échange de quotas d'émissions de CO2. Les prix se sont effondrés en 2011 et sont voisins de 5 € la tonne. Voici donc maintenant six ans qu'il en est ainsi et la réforme de ce marché est toujours en discussion.
- La taxe carbone, solution la plus simple mais qui se heurte à l'opposition de plusieurs Etats membres alors qu'elle requiert l'unanimité pour être adoptée.

Alors, que peut faire la France sans créer de difficultés supplémentaires pour son industrie ?

Question n°10 :**Quel bilan de l'expérience allemande ?**

L'Allemagne est réputée pionnière en matière de transition énergétique. Elle est pour beaucoup considérée comme un modèle alors que pour d'autres il s'agit plutôt d'une expérience. La réflexion sur les leçons à tirer de la politique allemande - l'Energiewende, essentiellement l'abandon du nucléaire et le développement des ENRs - est quasiment absente du débat public français alors que, sous bien de ses aspects, la politique française s'en inspire.

On note en effet :

- La situation catastrophique des opérateurs historiques allemands.
- Un développement massif des ENRs qui n'a contribué en aucune façon à la réduction des émissions de CO₂ par le secteur électrique puisque les centrales très polluantes au charbon ou au lignite continuent à fonctionner presque comme avant.
- Les tensions sur les réseaux. Le directeur technique de Amprion, l'un des quatre réseaux de transport déclarait en janvier 2017 au Frankfurter Allgemeine Zeitung que, le 18 de ce même mois, le système électrique avait échappé de peu au black-out.
- Le coût. Le président de la Commission fédérale des monopoles évaluait récemment à 520 Mds € le coût de l'Energiewende à horizon 2025. En cohérence avec les 1.000 Mds avancés il y a trois ans par le ministre de l'énergie de l'époque, Peter Altmeier pour la période allant jusqu'à 2050. On est bien loin du « *pas plus que le prix d'une boule de glace par mois* » disait en 2003 Jürgen Trittin, l'un des principaux inspirateurs de l'Energiewende.
- Les prix de l'électricité payée par les ménages sont de l'ordre du double de ce qu'ils sont en France.

Enfin, rappelons-le, l'Allemagne a de l'argent : ses excédents de balance commerciale sont supérieurs à 250 Mds € à comparer à un déficit supérieur à 50 Mds € en France.

